

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux et le quinze juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

**Présents** : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Jean-Claude CHABAUD, Nicolas GALLIANO, Robert VERAND.

**Convocation en date du 08/07/2022**

**Nombre de membres en exercice : 7**

**Présents : 7**

**OBJET : DEVIS RESTAURATION DES CHANDELIERS DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire présente aux élus le devis fourni par l'association « Les amis de Châteauneuf-Miravail » pour restaurer les chandeliers de l'église, qui s'élève à 1600€ HT.

Monsieur le Maire rappelle que l'église appartient au patrimoine de la commune.

Monsieur le Maire indique que l'association « Les amis de Châteauneuf-Miravail » fera un don à la Commune sur cet investissement.

Monsieur le Maire invite le Conseil à approuver ce devis.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve la restauration des Chandeliers de l'Eglise**
- **Valide le devis de l'entreprise ARLLIAGE – Stéphane Crevat pour un montant de 1 600.00 €HT**
- **Accepte que l'association « Les amis de Châteauneuf-Miravail » participe à cet investissement**
- **Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 21 juillet 2022.

Le Maire,

**Jean-Philippe MARTINOD**

